



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 3141

Texte de la question

M Serge Charles attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités territoriales, sur la question écrite qu'il avait posée à son prédécesseur, sur la situation de certains personnels de ces collectivités. Il souhaite notamment évoquer les problèmes rencontrés par les personnes qui appartiennent à la filière technique et qui ont passé avec succès l'examen d'aptitude à l'emploi d'ingénieur subdivisionnaire. En effet, la Commission nationale paritaire n'inscrit, chaque année, sur la liste d'aptitude à cet emploi, qu'un nombre très limité de candidats. Pour la plupart d'entre eux, cela signifie donc un blocage dans le déroulement de leur carrière, et ils ne cachent pas leur déception. Aussi, une réforme de la filière technique étant actuellement en cours, souhaiteraient-ils que des mesures soient prises afin d'apporter une solution aux problèmes évoqués ci-dessus. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître son avis sur cette question.

Texte de la réponse

Reponse. - Les études nécessaires à la mise au point des dispositions statutaires particulières applicables aux fonctionnaires territoriaux de catégorie A de la filière technique, non publiées par le précédent gouvernement sont, d'ores et déjà, engagées. Ces études devront être menées à bien afin que le conseil supérieur de la fonction publique territoriale puisse en être saisi avant la fin de la présente année. Le problème posé par l'honorable parlementaire fera l'objet, à cette occasion, d'un examen attentif.

Données clés

Auteur : [M. Charles Serge](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3141

Rubrique : Collectivités locales

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 1988, page 2706